



Prérogatives d'exercice du Capitaine 200 Voile

Le brevet de capitaine 200 voile permet de naviguer dans les fonctions de capitaine, de second capitaine ou d'officier chargé du quart à la passerelle, à bord des navires de plaisance de jauge brute inférieure à 200, armés avec un rôle d'équipage, dans les situations suivantes :

navires à utilisation collective (NUC) naviguant à l'intérieur des eaux territoriales françaises ;

- navires à voile ne transportant pas plus de 12 passagers ;
- navires à moteur ne transportant pas plus de 12 passagers et n'allant pas à plus de 60 milles des côtes ;
- pour mémoire, chef mécanicien sur des navires armés à la plaisance professionnelle dont la puissance propulsive est inférieure à 250 kW.

Restrictions de prérogatives

Seuls les titulaires du brevet de capitaine 200 voile qui peuvent justifier avoir effectué 12 mois de navigation en qualité de capitaine à bord d'un navire à voile peuvent exercer leurs fonctions au-delà de 200 milles des côtes.

Les détenteurs du brevet de capitaine 200 voile qui ne seraient titulaires que du CRO et non du CGO ne peuvent pas exercer leurs fonctions au-delà de la zone océanique A1.

Les détenteurs du brevet de capitaine 200 voile n'ayant validé que l'EM II ne peuvent pas exercer leurs fonctions au-delà de 200 milles des côtes.

Conditions d'accès au Capitaine 200 :

- . Pas de limite d'âge ;
- . aptitude physique : les candidats doivent être reconnus aptes à la profession de marin par un médecin des gens de mer.

Précision sur le niveau pré-requis d'entrée au module 5 Capitaine 200 Voile:

Cette formation ne s'adresse pas aux débutants dans la navigation à voile. Les candidats doivent avoir déjà pratiqué cette activité sur voilier habitable comme équipier ou comme chef de bord. Le dossier de candidature à la formation devra mettre en évidence l'expérience acquise dans le domaine de la voile (relevé de milles parcourus, diplômes, attestations, ...). Les tests pratiques d'entrée en formation vérifieront la capacité du candidat à suivre la formation.

Scolarité & durée:

Scolarité : La formation conduisant à la délivrance du brevet de capitaine 200 voile est constituée des modules 1, 2 et 3 de la formation au brevet de capitaine 200, du module 5 (voile), de l'enseignement médical 2 ou 3 (EM2 ou EM3) et de la formation au certificat restreint d'opérateur (CRO), ou plus généralement au certificat général d'opérateur (CGO).

Durée approximative : de 4 mois en ENMM pour les 3 modules + 3 semaines pour les modules complémentaires CRO/CRR + EM2/EM3 & 1 mois 1/2

[cf. lien vers arrêté module 5 Voile](#)